



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation financière de l'abattoir de Rethel

Question orale n° 515

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation financière des abattoirs de Rethel dans les Ardennes. Repris en 2017 par le collectif « Viandes et Territoire », cet abattoir dont dépend l'ensemble de la filière agricole d'élevage du département et de la région, se retrouve aujourd'hui confronté à un problème de trésorerie qui ralentit son activité et menace depuis plusieurs mois les emplois de pas moins de 39 salariés. Sans le moindre accompagnement bancaire, les outils de l'abattoir ont été actualisés, les procédures ont été revues, le niveau sanitaire a été approuvé, le potentiel commercial a été reconquis, le volume de chiffre d'affaires a atteint le volume mensuel de près de 800 000 euros par mois confirmant ainsi la réussite indéniable de cette première expérience. Face aux perspectives offertes par cette croissance, le *business plan* a été révisé et approuvé par l'ensemble des partenaires, unanimement convaincus du potentiel de cette alternative crédible de retour aux valeurs de proximité, de promotion d'une filière courte, et de traçabilité du produit. L'enjeu depuis était de réunir de nouveaux acteurs financiers et investisseurs publics capables d'apporter la trésorerie nécessaire permettant de générer une augmentation du chiffre d'affaires mensuel comprise entre 1,2 million d'euros et 1,5 million d'euros, par lequel « Viandes et Territoires » stabilisera de façon pérenne la situation économique de l'abattoir dans un horizon de cinq à six mois. Sous réserve de la caution de la BPI, plusieurs banques étaient disposées à apporter ensemble des fonds complétant l'investissement privé et l'investissement public de la région Grand-Est. Toutefois, la BPI demande que sa caution soit contre-garantie par la région, ce qui la mettrait dans l'impossibilité future de financer ce projet. Ainsi, l'abattoir se retrouve dans un cercle vicieux de surenchère de conditionnalité des investisseurs où ces solutions, travaillées depuis le printemps 2018, ne peuvent plus supporter de délais supplémentaires. Si plusieurs interventions ont été faites depuis, avec notamment le soutien de l'État, l'urgence n'a jamais été aussi grande et une société responsable et prometteuse sur le territoire ardennais est mise en péril. C'est pourquoi, elle lui demande à nouveau d'intervenir pour assurer à l'abattoir de Rethel et ses salariés les garanties indispensables à la poursuite de son activité.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 515

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Agriculture et alimentation

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 janvier 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 janvier 2019](#)

Question retirée le : 15 janvier 2019 (Retrait à l'initiative de l'auteur)